

VOTRE RÉGION

MONT-BLANC Alors que l'enquête du peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) se poursuit, chacun y va de sa version, côté suisse et côté français

Avion sur le mont Blanc : « Ils se prennent les pieds dans le tapis »



Le 18 juin, un avion se posait à 400 mètres du sommet du mont Blanc. Photo Laurent LEEEMANS

Après qu'un avion aux couleurs de Breitling s'est posé à quelques centaines de mètres du sommet du mont Blanc, l'aéroclub propriétaire de l'engin et la marque Breitling se sont exprimés.

Près d'une semaine après qu'un avion biplace s'est posé à quelques centaines de mètres du sommet du mont Blanc (voir nos éditions des 19, 20 et 21 juin), l'affaire avance. Et l'indignation continue.

« L'avion n'avait pas de plan de vol donc il y a des avions qui quittent Genève sans qu'on le sache, sans

qu'on sache qu'ils passent la frontière, sans qu'on sache qu'ils rentrent », expose Jean-Marc Peilleux, maire de Saint-Gervais.

Alors que l'aéroclub de Genève s'est fendu d'un communiqué dans lequel il explique que « un aéronef s'est posé dans le massif du Mont-Blanc, dans la région dite du Dôme du Goûter », où la dépose non touristique et non commerciale est autorisée, alors que la marque Breitling explique ne rien avoir à faire avec cet avion qui aurait fait l'objet d'un contrat publicitaire il y a une dizaine d'années, Jean-Marc Peilleux dénonce.

« Ils se prennent tous les

pieds dans le tapis en rasant n'importe quoi. » Le maire de Saint-Gervais considère qu'il est de la responsabilité de la marque de gérer son image. « Quand ça les arrange, ils disent qu'ils ne sont pas au courant mais c'est leur image donc ils doivent avoir la maîtrise de l'utilisation de leur nom, de leur logo ! »

« Ils nous prennent pour des jambons de Bayonne »

Du côté de la mairie de Chamonix, après qu'il a déposé plainte, Éric Fournier invite à « attendre le travail du PGHM pour laisser l'instruction se faire. »

Le maire de Saint-Gervais martèle quant à lui : « Ils nous prennent pour des jambons de Bayonne. S'ils continuent à soutenir que l'avion a bien atterri du côté du Goûter, ça signifie qu'il était à Saint-Gervais alors je vais porter plainte moi aussi ! »

Il se trouve également que l'avion aurait été aperçu deux jours plus tôt déjà sur le toit de l'Europe.

« On a deux guignols qui vont provoquer tout le monde. Deux tentatives, c'est pas « je me suis trompé ». Ce sont des usurpateurs, il faut qu'ils paient trois fois plus cher que les autres. »

Amélie DAVIET

QUESTIONS À

Éric Fix, président de l'Association française des pilotes de montagne (AFPM)
« L'AFPM envisage de se constituer partie civile »

Le 18 juin, un pilote suisse s'est posé sur le mont Blanc, hors de tout site d'atterrissage autorisé. Qu'en pensez-vous ?

« L'Association française des pilotes de montagne tient à dire sa stupéfaction et son indignation vis-à-vis de l'attitude de cet individu qui n'a rien de celle d'un pilote de montagne, ceux-ci sont avant tout amoureux de la montagne, respectueux de tous les acteurs de nos massifs, randonneurs, alpinistes, guides, skieurs, bergers, etc. Certains sont guides ou accompagnateurs. Tous signent une charte de bonne conduite avant de débiter la pratique de cette discipline très technique qui exige patience et humilité. »

Quel est le cadre de cette pratique ?

« Ces pilotes ont acquis depuis les années 60, dans la lignée des pionniers d'Air Alpes, l'autorisation de se poser occasionnellement sur certains sites de montagne avec des avions légers, parfois équipés de skis. Pour maintenir ces autorisations prévues par la loi, les pilotes doivent démontrer régulièrement à l'administration et aux collectivités locales leur sérieux et leur sens des responsabilités. Depuis des années, dans l'immense majorité des cas tout se passe pour le mieux et les pilotes, comme les autres montagnards, ne laissent dans la montagne rien d'autre que quelques traces de skis. Ce pilote suisse, par son attitude à la fois hors la loi et irrespectueuse des randonneurs effectuant l'ascension du Mont-Blanc,

porte un préjudice immense à la communauté des pilotes de montagne. L'AFPM envisage donc de se constituer partie civile dans le cadre de la plainte déposée par la mairie de Chamonix. »

Ne faut-il pas durcir la réglementation ?

« Après un événement de ce type, il est tentant de vouloir remettre en cause la loi et d'ajouter de nouvelles restrictions aux activités aériennes de montagne. Cela serait à la fois injuste et inefficace. Injuste car l'immense majorité des pilotes de montagne respecte scrupuleusement les règles en vigueur qui permettent à tous les pratiquants de la montagne de cohabiter en bonne intelligence. Inefficace car un individu qui ne respecte pas la loi actuelle n'en respectera pas davantage une nouvelle, fût-elle plus restrictive. Allier l'aviation et la montagne fut une idée fauleuse. De même qu'elle est indissociable d'une exigence technique totale, l'aviation de montagne doit obéir à une éthique absolue. C'est l'engagement solennel de tous les pilotes de montagne. »

Propos recueillis par Jean-Marie CHOFFEL



Photo Le DL/Yves SCHMIDT

UN LIEU UN ÉVÉNEMENT

MONTREUX RIVIERA
pure inspiration

MONTREUX
TRAIL FESTIVAL
TOUR DES ALPES VAUDOISES

MONTREUX TRAIL FESTIVAL : de la riviera vaudoise aux sommets des Alpes suisses !

3^{ème} édition : samedi 27 juillet 2019

Après deux éditions couronnées de succès, réunissant chaque année plus de 1600 participants, le Montreux Trail Festival est de retour le 27 juillet 2019 pour une 3^{ème} édition à l'esprit sportif et festif !

Au programme, 6 courses au départ de Montreux, explorant les magnifiques paysages de la Riviera et des Alpes vaudoises ! Le plus large panorama sur le lac Léman et les sommets suisses sera offert aux coureurs de la MXAlps (55km), mais la MXSky (30 km) et la MXFamily, sa version relais parent-enfant, offriront de jolis moments d'émotion !

Pour un premier pied dans l'univers du trail ou une envie de vibrer, optez pour l'expérience unique d'une « course de nuit et en musique » avec la Freddie's Night (15km) et la Queen's Night (6km) !

Le Montreux Trail Festival c'est 6 courses, un village-trail et des concerts gratuits pour tous !

INFOS ET INSCRIPTIONS

WWW.MONTREUX-TRAIL.CH

DEVENEZ BÉNÉVOLES ! Plus d'infos benevole@montreux-trail.ch



PROGRAMME 2019

MXALPS / 55 km / 4200m D+ / 3 pts ITRA

MXSKY / 30 km / 2100 D+ / 2 pts ITRA

MXFAMILY / version relais adulte-enfant de la

MXSky / 30 km / 2100 D+ / 2 pts ITRA

MXKIDS / 2 km

FREDDIE'S NIGHT / 15 km / 950 D+ / Course de nuit en musique !

QUEEN'S NIGHT / 6 km / 350 D+



Venez déguisés sur le thème rock du groupe Queen !

HIMALAYA Pour les 70 ans de la conquête du premier sommet de plus de 8000 m

Trekking : un itinéraire Herzog-Lachenal dans les Annapurna ?

Alors que l'on fêtera l'an prochain les 70 ans de la conquête du premier sommet de plus de 8000 m par l'homme il est question de labéliser un itinéraire de trekking du nom de la cordée conquérante. Le sentier menant au camp de base du versant nord de l'Annapurna I (8091 m), emprunté par les himalayistes et ouvert par l'expédition française de 1950, serait ainsi valorisé touristiquement en prenant le nom des deux conquérants, Louis Lachenal et Maurice Herzog. Une information que nous a confirmée Sissi Herzog, la veuve de l'ancien ministre des Sports du général de Gaulle, à l'occasion de la visite en

France du Premier ministre du Népal Khadga Prasad Sharma Oli, la semaine dernière.

Binod Khakurel, président du collectif France-Népal, confie que les autorités népalaises seraient à l'initiative de l'opération, marquant ainsi leur gratitude. En effet, l'essor touristique du Népal, notamment avec le développement du trekking à partir des années 60 doit beaucoup à la première française qui devait ouvrir la voie aux expéditions internationales dans ce royaume jusque-là fermé. À partir de 1948, le Népal, à la recherche d'une reconnaissance internationale, comprenait qu'il y avait là un moyen de valori-

ser sa destination à l'ombre de la grande Inde. Le maharaja Mohan Shumsher donnait aux Français son autorisation en 1949 pour gravir un an après le Dhaulagiri ou l'Annapurna. Le premier ne sera gravi qu'en 1960, l'expédition Herzog parvenant au prix de l'épopée que l'on sait, avec la mousson aux trousses, à trouver la voie du second. Après l'Annapurna, l'Everest « tombait » en 1953 par son versant népalais puis les autres 8000 dont le Makalu en 1955, encore défloré par une expédition française, emmenée cette fois-ci par Lionel Terray, déjà membre de l'équipe de l'Annapurna.

A.Ch.

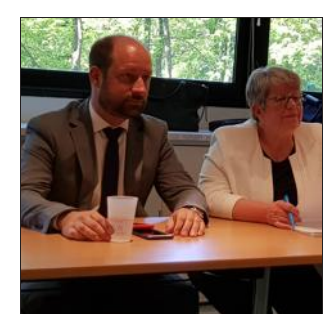
ANNECY Projet de loi de la réforme de la fonction publique

Le rapporteur Loïc Hervé face à des cadres

Depuis mardi 18 juin, le Sénat entame l'examen, en première lecture, de la réforme de la fonction publique. Elle concerne 5,5 millions d'agents de l'État, de la territoriale et de la santé hospitalière.

Ce projet de loi entend donner plus de souplesse au secteur avec un recours aux contractuels, faciliter les mobilités et l'accès au privé, simplifier le dialogue social, développer l'apprentissage ou encore donner la possibilité de lancer des dispositifs type « contrat de projet » comme dans le privé.

Cette réforme est combattue par les syndicats et l'opposition parlementaire de gauche. Loïc Hervé, le sénateur UDI haut-savoyard, en est le rapporteur



Le sénateur Loïc Hervé. Photo Le DL/Dominique CHEUL

avec Catherine Di Falco (LR). Lundi dernier, il avait invité des cadres, aux côtés de vice-présidents du centre de gestion haut-savoyard de la fonction territoriale publique, pour débattre de la réforme.

« Ancien maire et directeur

des services, j'ai aussi tenu à aller sur le terrain pour me rendre compte des problématiques du secteur » introduisait le parlementaire haut-savoyard. Il précisait que cette loi n'est pas une loi de transformation comme le gouvernement la nomme car « elle ne bouleverse pas tout, loin de là. Les statuts sont préservés. Il faut plutôt parler d'assouplissement. Ce n'est pas un scandale en soi. »

Le sénateur estime que l'ensemble va « globalement dans le bon sens. » Reste que les sénateurs vont faire leur travail et amender le texte sans que celui-ci soit vraiment contesté dans sa globalité.

D.C.